



## Contrat d'engagement produits de chèvre - Saison 2022

Entre l'adhérent de l'AMAP de Fontenay

Prénom - Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**Les éleveurs en test d'activité agricole, signataires d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise avec la structure ci-dessous :**

Abdenour Hammad et Isabelle Thiers

Ferme de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite

06 44 17 31 52 abdenour.hammad@gmail.com / 06 44 16 82 70 isa.thiers@gmail.com

**Et la structure *Les Champs des Possibles* représentée par Sylvain Pechoux, son co-gérant :**

Siège social : Ferme de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite

N° SIRET : 51402794500013 - TVA : FR60514027945

06 29 17 51 92 contact@leschampsdespossibles.fr

Il est rappelé que l'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* accompagne Abdenour Hammad et Isabelle Thiers dans leur projet d'installation agricole en élevage caprin et transformation fromagère. Leur activité est ainsi hébergée juridiquement, socialement, économiquement, fiscalement et comptablement par la coopérative pendant la durée de leur test d'activité.

### **Objet du contrat :**

Le contrat porte sur 17 livraisons annuelles, première distribution le 24 mars, dernière distribution en octobre 2022.

### **Engagements du signataire :**

- Le signataire accepte que le fromage livré ait un stade d'affinage variable (frais, demi, sec) et que la composition des assiettes varie selon la qualité du lait et les fromages disponibles, ou pour vous faire découvrir des nouveautés (feta, raclette, bouchons apéro...) en respectant un assemblage de fromages équivalent.
- Le signataire comprend que les impondérables de l'élevage (durée et stade de lactation des chèvres, météo, problèmes sanitaires...) peuvent influencer sur les dates de livraisons et sur la composition des assiettes. En cas d'aléa de production important (panne majeure, problème de santé, etc.) qui perturberait le calendrier de production fromagère, les éleveurs se réservent le droit de substituer les produits (lait ou faisselle au lieu de fromages par exemple)
- En situation exceptionnelle (crise sanitaire, épizootie, trop forte diminution de la production laitière, maladie, accident), le signataire s'engage à rester solidaire de l'éleveur en révisant avec lui les termes de ce contrat.
- Le signataire s'engage à participer au moins une fois par an aux visites à la ferme.
- La souscription du présent contrat constitue un soutien capital pour l'entrepreneur à l'essai, un geste fort pour le maintien de l'agriculture paysanne et pour le soutien d'une économie solidaire.

### **Engagement des éleveurs en test d'activité :**

- Les éleveurs s'engagent à livrer le colis objet du présent contrat.
- Ils accueillent les signataires à la ferme lors de visites programmées.
- Ils communiquent de façon transparente sur les différents aspects de leur activité (techniques d'élevage, fabrication des fromages, vie du troupeau, situation financière) et informent les signataires de tout événement grave les mettant dans l'incapacité d'honorer tout ou partie de leurs engagements contractuels, et les contraignant à solliciter à titre exceptionnel leur engagement de solidarité.
- Ils veillent à la bienveillance de leurs animaux sur les plans physiologiques et éthologiques. Ils conduisent leur troupeau dans le respect de la charte des AMAP et des principes et valeurs de l'agriculture biologique.

### **Engagements de la couveuse d'activités agricoles *Les CDP* :**

- La couveuse d'activités agricoles *Les CDP* accueille et accompagne les éleveurs dans leur projet d'installation agricole. Elle héberge juridiquement leur activité et à ce titre est engagée solidairement sur l'ensemble des points engageant les chevreries en test d'activité.
- La couveuse *Les CDP* rendra compte régulièrement – et au minimum lors de son AG annuelle – de l'accompagnement d'Abdenour Hammad et Isabelle Thiers dans leur projet d'installation agricole.

### **Engagements communs :**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, problèmes sanitaires, etc., et a contrario, lactation au-delà des prévisions par exemple) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique. Seront alors présents les acheteurs solidaires, les éleveurs à l'essai et un représentant des CDP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

### **Distribution des colis :**

Une semaine sur deux lors de la distribution habituelle de l'AMAP en semaines paires.

*Pour produire le lait qui permet la fabrication de fromages, chaque chèvre donne naissance chaque année à un/deux chevreaux. Si certains jeunes sont intégrés au troupeau, il est impossible de tous les garder. Ils seront donc abattus à l'âge de 6 mois, puis transformés en viande. Nous avons fait le choix d'engraisser nous-mêmes nos chevreaux. À titre indicatif, la consommation d'une grande assiette tous les 15 jours pendant toute la saison implique l'abattage et la commercialisation d'un demi-chevreau (= 1 colis de 3,5kg ou 2kg de saucisses ou 8 terrines).*



Produits d'engagement sur toute la saison, pour toute la durée du contrat et à chaque distribution :

Produit et description indicative	Prix unitaire	Quantité par livraison	Sous-total
Petite assiette de fromages (3 à 4 fromages)	12 € x17		
Grande assiette de fromages (5 à 6 fromages)	18 € x17		
Lot de séchons (3 fromages extra secs)	8 € x17		
1 pot de fromage frais (faisselle, fromage blanc lisse ou rustique selon les semaines) – 450 g	5 € x17		
Lait cru extra frais (bouteille 1L) – à consommer sous 3 jours	3,50 € x17		

SOUS-TOTAL : \_\_\_\_\_ €



Produits supplémentaires (livraison unique courant septembre) :

Produit	Prix unitaire	Quantité	Sous-total
Terrine de chevreau aux fines herbes (non labellisée bio - contient également de la viande de porc) – 200 g	7 €		
Tomme de chèvre - environ 320 g	15 €		
Ketchup lactofermenté - 220 g	6,50 €		

SOUS-TOTAL : \_\_\_\_\_ €

TOTAL : \_\_\_\_\_ €

Règlement par chèque (4 maximum, à l'ordre des Champs des possibles) à la signature du contrat.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent	Les éleveurs	Le co-gérant des Champs des possibles
-------------------------	--------------	--